

# #COVID 19 Impact sur les associations d'Auvergne-Rhône-Alpes

#### Un secteur essentiel

La région comporte entre 170000 et 180 000 associations, animées par plus de 1.6 million de bénévoles, dont plus de 660 000 sont actifs chaque semaine. Le secteur est dynamique puisqu'on compte plus de 8900 nouvelles associations chaque année.

Nombre d'associations sont de taille importante : en Auvergne-Rhône-Alpes 21100 associations emploient 235300 salariés, soit 9.9% de l'emploi privé, pour une masse salariale de 4.9 milliards d'euros. Si le plus grand nombre de ces associations (52%) comportent moins de 3 salariés, notamment dans le sport et la culture, la région en compte près de 1002 de plus de 50 salariés.

Ces données sont issues des présentations régionales en ligne sur cette page <a href="https://recherches-solidarites.org/dans-les-regions/">https://recherches-solidarites.org/dans-les-regions/</a>

Le lecteur pourra trouver l'ensemble de ces données, déclinées pour chaque département, à partir du lien suivant – <a href="https://recherches-solidarites.org/dans-les-departements/">https://recherches-solidarites.org/dans-les-departements/</a>

Présentes au plus fin du territoire, dans les quartiers et les plus petits villages, les associations entretiennent et développent le lien social, apportent de multiples services dans tous les domaines (social, santé, sport, culture, éducation populaire, environnement...) et près d'un Français sur deux est concerné, comme adhérent, bénéficiaire, ou bien sûr bénévole et dirigeant.

## **Ecouter les responsables**

Dès le 20 mars dernier, le Mouvement associatif, au plan national et en Auvergne-Rhône-Alpes, s'est mobilisé pour donner la parole aux responsables des associations : au 2 avril, 1354 d'entre eux se sont exprimés dans la région, parmi 16.175 réponses au plan national.

Cette enquête mise en œuvre par l'association **Recherches & Solidarités**, spécialisée et active dans ce domaine depuis près de 15 ans et partenaire du Mouvement associatif et des pouvoirs publics, donne de précieuses informations sur plusieurs points essentiels.

#### Sidération et état des lieux

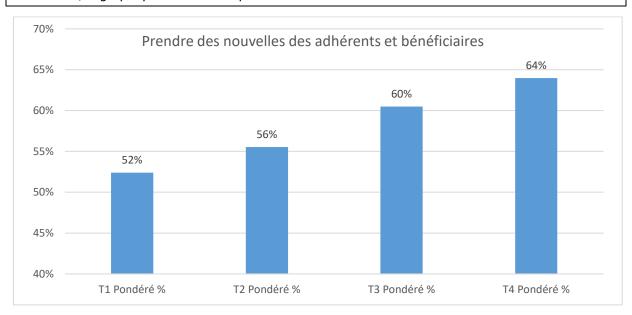
Dans la région, 67% des associations se trouvent totalement mises en sommeil et seulement environ 20% parviennent à maintenir une certaine activité, notamment dans le domaine social et de l'aide aux personnes. 90% d'entre elles ont été contraintes d'annuler ou de reporter des événements : et pour 42% des associations, ils sont au cœur de leur activité.

Parmi les employeurs associatifs de la région, 26% ont eu recours à l'arrêt de travail indemnisé pour garde d'enfants (14 jours), 56% ont recours au télétravail, 75% ont déposé une demande de chômage partiel. En fait, seulement 10% ont pu maintenir un travail en présentiel, bien sûr avec respect des mesures préventives.

## Un plan B, comme bienveillance

Pour autant, les dirigeants et les bénévoles ont aussitôt pris des mesures pour maintenir des liens et des relations entre eux, dans 84% des associations de la région. Dans le même esprit, correspondant à l'ADN des associations, ces liens ont permis de mobiliser le bénévolat pour maintenir des relations avec les adhérents et bénéficiaires : dans 58% des associations, pour prendre des nouvelles, dans 50% pour relayer utilement les messages officiels, dans 20% pour proposer des animations et des activités à distance (quiz, jeux, échanges sur un sujet...), dans 11% pour guider les adhérents dans des démarches administratives, et même dans 8% des associations pour rendre quelques services (courses, gardes d'enfants...).

Les résultats nationaux de cette enquête, examinés en quatre séquences successives, comportant plus de 3.000 réponses ont montré que ces différentes dispositions se sont développées significativement au fil des jours : à titre d'exemple, les équipes bénévoles ont pris des nouvelles des adhérents, dans 52% des associations ayant répondu dans la première séquence (entre J-confinement +4 et J+8), dans 56% des répondants de la deuxième séquence (entre J+8 et J+10), dans 60% des répondants de la troisième (entre J+10 et J+15), et dans 64% de la quatrième séquence (entre J+15 et J+18). Pour plus de visibilité, le graphique suivant sera peut-être utile.



Source: Enquête nationale Mouvement associatif – RNMA – Recherches & Solidarités. Résultats pondérés d'une manière constante, mesurés au regard du début du confinement (J): T1 = entre J+4 et J+8 (3.172 réponses); T2 = entre J+8 et J+10 (3.242 réponses); T3 = entre J+10 et J+15 (4.523 réponses); T4 = entre J+15 et J+18 (3.600 réponses). Lecture: Au cours de la première séquence, entre 4 et 8 jours après la décision de confinement, 52% des associations avaient pris des dispositions pour maintenir des liens avec leurs adhérents ou bénéficiaires. Cette proportion a augmenté régulièrement, pour se situer à 64% entre le 15ème et le 18ème jour de confinement.

Signe très distinctif du secteur associatif, les responsables ont indiqué leur disponibilité pour se mobiliser, si besoin, « dans une démarche civique pour l'intérêt général ». C'est le cas pour 56% des associations d'Auvergne-Rhône-Alpes, bien sûr sous la direction des autorités sanitaires et sous réserve d'une bonne protection des bénévoles.

## Un impact considérable

La perte de revenus d'activités est significative pour 24% des associations, avec déjà des difficultés de trésorerie perceptibles pour 22% d'entre elles, et une perte de subventions liée à l'annulation d'activités et d'événements pour lesquels certaines dépenses étaient engagées, dans 22% des cas.

Même s'il est trop tôt pour préciser les choses pour 23% des répondants, 20% des responsables associatifs de la région estiment « qu'ils ne disposent pas d'une trésorerie pouvant excéder trois mois ».

Les pointages nationaux, à partir de 9.864 répondants, montrent que cette proportion relative à la trésorerie est de 34%, en moyenne, parmi les employeurs associatifs. Elle varie de 28% parmi les associations comportant moins de 3 salariés, et dépasse 40%, au-delà de 10 salariés.

Toujours parmi les employeurs associatifs, cette proportion varie de 26% dans le sport (3.004 répondants) à 38% dans le secteur social (1.025 répondants), et même à 50% dans les employeurs associatifs de l'environnement (408 répondants).

### Des besoins de soutien et d'accompagnement

Les attentes sont nombreuses, assez peu marquées pour ce qui concerne le savoir-faire de base des associations : seulement 5% expriment des besoins concernant l'animation et 9% pour le maintien de la vie de l'association à distance.

Mais le besoin augmente, lorsqu'il s'agit de « l'assistance et de la protection juridique pour trouver, si besoin, des solutions adaptées aux circonstances » (18%), « des facilités de trésorerie » (19%) et « le maintien des partenariats financiers » (24%).

Des attentes particulières sont exprimées par les employeurs associatifs, comme le montrent des données nationales applicables dans toutes les régions (base de 9.864 répondants) : face à une trésorerie qui ne pourra pas dépasser trois mois pour 34% d'entre eux, les mesures de suspension des paiements courants (charges fixes) sont attendues par 32%, le report de remboursement de crédits est demandé par 10% des répondants.

Pour le moment, seulement 9% des répondants de la région d'Auvergne-Rhône-Alpes ont activé des solutions financières proposées par le Gouvernement ou les collectivités (Région, départements, communes et intercommunalités). Mais 20% précisent qu'ils n'en connaissent pas, et de ce point de vue, la communication sera donc particulièrement urgente et importante.

#### Pour aller plus loin

La solidarité a joué parfaitement au plan national et dans toutes les régions, et c'est la raison pour laquelle, les informations régionales peuvent être prolongées et renforcées par des informations nationales, puissantes de 16.175 références, notamment au regard des trois critères essentiels que sont les différents secteurs, la taille des associations mesurée par son budget annuel, et la présence et le nombre de salariés.

Ainsi, les écarts observés entre les différents critères au plan national sont reproductibles à l'échelle de chacune des régions. En effet, comment imaginer, par exemple, que les petites associations de telle région se distinguent des tendances nationales, au point de ne pas présenter les mêmes différences au regard des plus grandes associations ?

Selon les secteurs d'activités, et pour l'ensemble des associations, la mise en sommeil varie de moins de 40% parmi les associations du domaine social à près de 80% dans le sport. L'annulation des événements correspondant au cœur de leur activité pour près de 60% des associations culturelles.

Les liens entre bénévoles sont fréquemment maintenus dans les associations à caractère caritatif et dans les associations de proximité, pour le développement de la vie locale, et un peu moins fréquemment dans le sport. C'est exactement la même chose pour ce qui concerne les relations avec les adhérents et les bénéficiaires.

En revanche, le secteur du sport se distingue, pour avoir tenu à relayer les messages officiels auprès des adhérents, dans les deux-tiers des clubs, nettement au-dessus de la moyenne, tous secteurs confondus.

Au regard de la disponibilité pour une démarche civique, à la demande éventuelle des autorités sanitaires, les associations du domaine caritatif et du secteur social, comme celles qui se fixent pour objectif le développement local, se montrent tout particulièrement volontaires. Les associations sportives, et plus encore celles du domaine culturel se montrent en revanche beaucoup plus réservées.

Dans une approche transversale, sans doute au regard des moyens disponibles, cette disponibilité augmente en corrélation avec le budget annuel.

Les mesures prises par le Gouvernement et les collectivités territoriales sont moins fréquemment connues dans le secteur du sport, de la culture et du caritatif national et international.

Logiquement, mais cela ne doit pas être une fatalité, elles sont d'autant moins connues que l'association est de petite taille : la corrélation montre une méconnaissance trois fois plus importante, entre celles dont le budget annuel est inférieur à 50.000 euros et celles qui disposent d'un budget dépassant 500.000 euros.